

## Mes Volontés entre dans sa deuxième phase de développement

Six mois après le lancement de notre communication sur le plan national, [Mes Volontés](#) entame sa deuxième phase de développement.

Grâce aux utilisateurs inscrits sur la plateforme et nos nombreux échanges avec eux, nous avons pu améliorer et développer notre service.

Une page dédiée aux entrepreneurs, une application mobile, la libération choisie des informations... nous poussons le sur-mesure au maximum afin de correspondre au mieux aux attentes et besoins de nos utilisateurs.

### Un espace dédié aux entrepreneurs

La page dédiée aux entrepreneurs est accessible avec l'abonnement Sécurité. [Dans cet espace](#), l'utilisateur peut stocker toutes ses informations professionnelles qui permettront la poursuite de son activité en cas d'incapacité. Des contacts de personnes référentes à une to-do list d'urgence, en passant par les réseaux sociaux de l'entreprise ou d'autres codes d'accès, ces renseignements sont essentiels pour que l'activité ne soit pas bloquée en cas d'indisponibilité temporaire de l'entrepreneur.

*"Je me suis retrouvé plusieurs jours sans pouvoir donner accès à des mots de passe, mes comptes en banque... [Mes Volontés](#) peut répondre à ça: faire tourner à minimum l'entreprise en cas d'accident."* [Témoignage d'un entrepreneur, utilisateur de la plateforme](#)

### Une application mobile

L'application mobile est désormais disponible sur Android. Elle permet de présenter les informations essentielles en cas d'urgence : contact de la personne à prévenir, du médecin, directives anticipées...

L'application sera utilisée par les abonnés qui ont choisi de ne pas avertir directement leurs personnes de confiance. Dans ce cas, une procédure est mise en place pour savoir si la personne est toujours en vie. C'est un lien de rappel automatique, bien plus simple à gérer avec une application mobile. C'est l'utilisateur qui choisit la fréquence des rappels.

*« Certains font le choix de ne pas informer au préalable la ou les personnes destinataires que des informations ont été mises à l'abri sur notre plateforme à leur intention. **Nous devons alors concevoir un système qui nous permette de connaître régulièrement leur état de santé afin de libérer les informations au bon moment.** Nous avons également un script qui tourne à partir des données INSEE pour faire matcher les décès enregistrés dans leur registre avec nos utilisateurs. Cela permet d'améliorer la fiabilité de notre service. »* Clément Egger, co-fondateur du service.

### Une libération des informations sur-mesure

Parce que nous ne voulons pas forcément confier les mêmes choses aux mêmes personnes, nos utilisateurs peuvent choisir des destinataires différents pour chaque volet de la plateforme. Ainsi, **on peut choisir des destinataires différents pour confier l'accès à ses comptes bancaires ou à ses dernières volontés.**

Mes Volontés est un service en ligne créé en juin 2020. Il permet de stocker en toute sécurité des informations essentielles comme ses dernières volontés, la liste de ses comptes en ligne, son inventaire ou ses codes d'accès. Ces données sont chiffrées afin d'être inviolables et transmises à la personne choisie par l'utilisateur au moment de son décès, d'un accident (coma, réanimation...) ou en cas de perte des facultés (maladies dégénératives). Les informations sont délivrées après vérification d'un acte de décès ou d'un certificat médical. Mes Volontés n'est pas un service de testament. Ce service s'adresse au grand public, avec une attention particulière aux chefs d'entreprise et indépendants. [www.mesvolontes.net](http://www.mesvolontes.net)